

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant  
de l'Austreberthe et du Saffimbec

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

Il sera procédé **du lundi 12 avril 2021 à 9 heures au jeudi 20 mai 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de trente-neuf jours, à une enquête publique à l'effet de voir approuvé le plan de prévention des risques naturels relatifs à des risques d'inondation sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Anceaumeville, Ancretieville saint Victor, Auzouville l'Esneval, Barentin, Blacqueville, Bouville, Butot, Cideville, Croixmare, Duclair, Ectot-l'Auber, Emanville, Eslettes, Fresquiennes, Saint Martin de l'If, Goupillières, Hugleville en Caux, Limésy, Mesnil-Panneville, Motteville, Pavilly, Pissy-Pôville, Roumare, Saint Martin aux Arbres, Saint Paër, Saint Pierre de Varengueville, Saint Ouen du Breuil, Sainte Austreberthe, Saussay, Sierville, Villers-Ecalles.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Anceaumeville, Ancretieville saint Victor, Auzouville l'Esneval, Barentin, Blacqueville, Bouville, Butot, Cideville, Croixmare, Duclair, Ectot-l'Auber, Emanville, Eslettes, Fresquiennes, Saint Martin de l'If, Goupillières, Hugleville en Caux, Limésy, Mesnil-Panneville, Motteville, Pavilly, Pissy-Pôville, Roumare, Saint Martin aux Arbres, Saint Paër, Saint Pierre de Varengueville, Saint Ouen du Breuil, Sainte Austreberthe, Saussay, Sierville, Villers-Ecalles, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))

- sur le site <http://ppri-austreberthe.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jean-Jacques Delaplace, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité, Madame Annie Turmel, professeur d'anglais, retraitée et Madame Brigitte Beaugard-Robin, assistante de direction, retraitée, sont désignés en qualité de commissaires enquêteur composant la commission d'enquête.

Monsieur Jean-Jacques Delaplace est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête assure onze permanences, en présentiel et téléphoniques, afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- maison citoyenne de **Barentin** – 2 rue Emile Zola: lundi 12 avril 2021 de 9h à 12h et jeudi 20 mai de 14h à 17h – 02 35 80 23 48

- mairie de **Pavilly**: samedi 17 avril 2021 de 9h à 12h – 02 32 94 52 02

- mairie de **Pissy-Pôville**: mardi 20 avril 2021 de 14h à 17h – 02 32 94 96 70

- mairie de **Bouville**: jeudi 22 avril 2021 de 9h à 12h – 02 35 91 27 59

- mairie de **Fresquiennes**: mardi 27 avril 2021 de 14h à 17h – 02 78 26 05 95

- mairie de **Butot**: vendredi 30 avril 2021 de 14h à 17h – 02 35 34 37 60

- mairie de **Villers-Ecalles**: mercredi 5 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 91 20 88

- mairie de **Limésy**: lundi 10 mai 2021 de 14h à 17h – 02 35 91 28 03

- mairie de **Saint Pierre de Varengueville**: samedi 15 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 37 52 46

- mairie de **Duclair**: mardi 18 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 05 91 50

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête publique :

- à l'adresse de la mairie de Barentin - Place de la Libération - BP 12 - 76360 Barentin

- par voie électronique, à l'adresse : [ppri-austreberthe@enquetepublique.net](mailto:ppri-austreberthe@enquetepublique.net)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique sur le site <http://ppri-austreberthe.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de DDTM 76 – Service territorial de Rouen – Bureau environnement risques et sécurité (BERS) - [ddtm-str-bers@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-str-bers@seine-maritime.gouv.fr) 02 32 82 34 16.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.